



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 avril 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es) :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2025-04-118 / RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE CHENIL – MONSIEUR DAVE PARISEAU, 2379, 8IÈME RANG.**

ATTENDU QUE monsieur Dave Pariseau a déposé au conseil une demande d'autorisation pour l'exploitation d'un chenil pour quatre (4) chiens golden retriever, un (1) shih-tzu et deux (2) labrador. Pour un total de 7 chiens;

ATTENDU QUE monsieur Dave Pariseau a établi son chenil au 2379, 8ième Rang, sur le lot 5 180 741 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité a délégué sa compétence à l'organisme de la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de la demande, monsieur Dave Pariseau devrait se conformer aux règlements de la Municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire ainsi qu'au règlement provincial;

Tél. : 819 353-3450
www.msvalere.qc.ca

Télééc. : 819 353-3459
stvalere@msvalere.qc.ca



VICTORIAVILLE
et sa région

*Plus
qu'une
ville*
piscapete
.com



MUNICIPALITÉ
DE
Saint-Valère

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Eric Morissette :

QUE le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2025 et autorise monsieur Dave Parisseau à exploiter le chenil, aux conditions suivantes :

- Se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont ils sont propriétaires.
- Faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;
- L'autorisation soit acceptée après avoir eu une recommandation de la responsable de la SPAA qui confirme la conformité de l'installation ainsi que les réglementations;
- Se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA et provinciale, le cas échéant;
- Régler le problème dans les trois jours suivant l'avertissement de la SPAA;
- Respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

Adopté à l'unanimité

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **8 avril 2025**.

Annick Girouard

Annick Girouard

Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



Tél. : 819 353-3450
www.msvalere.qc.ca

Télééc. : 819 353-3459
stvalere@msvalere.qc.ca

VICTORIAVILLE
et sa région

*Plus
qu'une
ville*
pluspeter.com